Image not found or type unknown

Blessure sur un chantier

Par **hebert91**, le **25/03/2024** à **15:54**

Bonjour, je suis auto-entrepreneur et j'ai réalisé un devis pour la renovation d'une salle de bain chez des clients. Malheureusement je me suis bléddé la première semaine. J'etait dans l'impossibilité de continuer ce chantier, arret par mon medecin avec irm. J'ai prévenu mes client que j'avais un arret de deux semaines. ils ont préféré arréter avecmoi et m'ont repris les clef. Je leur ai fais une facture pour les travaux reéalisés. Apres 4 semaines sans nouvelles ni reglement de facture. hier Ils m'envoient un mail dans lequel ils refusent de payer l'ensemble de la facture pour differents pretexte et demandent des dommage et interets pour chantier non terminé.

Que puisje faire et quels sont mes droits

Merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le **25/03/2024** à **16:08**

Bonjour et bienvenue
Ils ne peuvent obtenir gain de cause pour un cas de force majeure, sauf s'il prouvent que vous avez abandonné le chantier.

Par **hebert91**, le **25/03/2024** à **18:19**

Merci pour votre réponse, connaissez-vous un texte de loi ou cela serait expliqué. Merci d’avance

Par **Marck.ESP**, le **25/03/2024** à **19:02**

Chaque cas étant unique, il faut vous munir de votre devis accepté par le client, de vos justificatifs d'incapacité de travailler depuis l'arrêt du chantier et du mail que vous avez reçu , pour voir un avocat.
En tout état de cause, commencez par une lettre recommandée de refus et de mise en demeure de vous laisser reprendre les travaux .

Par **hebert91**, le **25/03/2024** à **19:36**

Merci pour votre réponse. Impossible car le jour où j’ai donné mon arrêt ils ont repris les clefs et je pense que les travaux sont terminés

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés